



Mise en application à compter du 17 août 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

SALLE COMMUNALE

Obligations de l'utilisateur

ENTREE



Désinfection des mains / gel hydroalcoolique et accès aux sanitaires



Port du masque conseillé



Distanciation physique de 1m / en cas d'impossibilité, port du masque obligatoire

SORTIE



Aération de la salle 10 minutes



Désinfection du matériel utilisé et des zones contacts (tables, chaises, interrupteurs, poignées...)



Compléter et signer la fiche de suivi sanitaire affichée sur la porte de la salle / pour les salles de réunions municipales et les salles partagées

La durée d'occupation doit être respectée, conformément aux horaires réservés.

Je m'engage, en tant que responsable de l'utilisation de la salle, à faire respecter ce protocole et ses mesures barrières auprès des autres utilisateurs.

Nom de l'association ou de l'organisme :

Nom du responsable :

Fait à :

le :

Signature :